## Mouvement départemental 2024

## Demande de bonification exceptionnelle au titre du handicap

document à transmettre avec les pièces justificatives

## Entre le jeudi 1er février et le vendredi 15 mars 2024 au plus tard

- l'annexe 3 par courriel : **mvt1d-diper40@ac-bordeaux.fr** - les pièces justificatIves sous pli cacheté à l'attention du médecin de prévention adressé à la DIPER par courrier postal

- les pieces justificatives sous pli cacheté à l'attention du médecin de prévention adressé à la DIPER par courrier postal	
L'enseignant	
Nom, prénom	
de l'enseignant	
Affectation actuelle Etablissement	
Modalité d'affectation	Nommé(e) à titre: définitif provisoire
Adresse personnelle	
Coordonnées	<u>Mél professionnel:</u>
Demande de bonification exceptionnelle au titre :	
	de l'enseignant bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE)
,	du conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) de l'enfant bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
	de l'enfant souffrant d'une maladie grave
Pièces justificatives obligatoires :	
Joindre à la présente fiche les documents ci-après, sous pli confidentiel à l'attention du médecin de prévention	
	Une lettre expliquant la demande et la corrélation entre la situation de handicap et l'affectation sollicitée (préciser en quoi l'affectation améliorera les conditions de vie de la personne concernée).
	La copie des notifications de la MDPH (RQTH en cours de validité, RQTH du conjoint en cours de validité, AEEH en cours de validité).
	Les justificatifs concernant la reconnaissance d'une maladie professionnelle ayant entrainé une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaire d'une rente ou d'une pension d'invalidité.
,	La carte d'invalidité ou de pension telle que définie par la loi du 11/02/2005.
1	Tout justificatif attestant que l'affectation demandée garantira une amélioration de la situation de la personne concernée.
Fait à	, le,
Signature de l'enseignant:	
Cadre réservé à l'Administration	
Avis du médecin de prévention	